

SEANCE DU 22 MARS 2018

Présents : 9 Membres

Absente excusée : FOUGERE Audrey

Secrétaire : Monsieur LUDWIG Daniel

Madame FOUGERE Audrey donne pouvoir à Madame GERVASI Laëtitia

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour

- Syndicat Intercommunal d'Electrification du Centre Meuse : Participation financière de la Commune (travaux 2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au rajout de ce point.

N° 454 – Bail de chasse

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande à 4 membres du Conseil Municipal de ne pas prendre part au vote, ne pouvant être juge et parti.

Les baux de chasse arrivent à terme au 30 Juin 2018. Les Sociétés de chasse de DOMPCEVRIN et SAINT-HUBERT ont fait part de leur souhait de renouveler les baux.

La Société de chasse de DOMPCEVRIN a exprimé le désir d'étendre son lot aux parcelles 34, 35 et 36a d'une contenance de 20 ha.

Le Conseil Municipal a décidé de relouer les locations de gré à gré.

Pour concilier les intérêts des chasseurs et de la Commune, Le Maire propose de fixer le prix à l'hectare à 19 € pour les deux Sociétés de chasse.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, par 5 voix POUR et 1 BLANC :

- d'accorder les parcelles 34, 35 et 36a d'une contenance de 20 ha à la Société de chasse de DOMPCEVRIN
- la Société de chasse de DOMPCEVRIN bénéficie d'une superficie de 280 ha et la SAINT-HUBERT de 162 ha
- de fixer à 6 ans la durée des baux
- de fixer le tarif à 19 € pour les deux Sociétés de chasse
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 455 – Location terrain chasseurs « carrière »

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que l'entreprise SERECA va reprendre le terrain sur lequel la maison de chasse se situe. Les chasseurs sont à la recherche d'un terrain.

Monsieur Le Maire propose de mettre à disposition à titre gracieux un terrain au niveau de la carrière. Les chasseurs devront clôturer leur emplacement avec un accès direct sur le chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition à titre gracieux un terrain au niveau de la carrière aux chasseurs de la commune.

Une convention sera signée entre les deux parties.

N° 456 – Forêt : Programme travaux 2018

Monsieur Le Maire présente le programme d'actions pour l'année 2018, à savoir :

- Travaux sylvicoles : dégagement manuel des régénérations naturelles, cloisonnement d'exploitation (maintenance mécanisée) dans les parcelles 12u et 13u et cloisonnement sylvicole (maintenance) dans les parcelles 27u, 28u, 31u, 41u et 42a pour un montant de 9 848 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De réaliser les travaux sylvicoles (dégagement manuel des régénérations naturelles) et cloisonnement d'exploitation (maintenance mécanisée) dans les parcelles 12u et 13u
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier

N° 457 – Attribution de chablis

Suite à la demande de trois affouagistes sollicitant un supplément de bois, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer à Messieurs LAMBERT Philippe, ROY Bernard et NATHELOFF Dominique un supplément de bois
- de fixer à 6 € le prix du stère
- de charger Monsieur Le Maire du règlement des sommes dues

N° 458 – Devis bornage terrain du réservoir

Monsieur Le Maire présente le devis pour le bornage du terrain du réservoir établi par le Cabinet ARPENT-CONSEILS de SAINT-MIHIEL pour un montant de 1 020 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'effectuer le bornage du terrain du réservoir
- d'accepter le devis présenté par le Cabinet ARPENT-CONSEILS de SAINT-MIHIEL pour un montant de 1 020 € TTC
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier

N° 459 – Aménagement foncier de MAIZEY

Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre du président de la commission communale d'aménagement foncier relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux dans le cadre de l'aménagement foncier de MAIZEY.

Monsieur Le Maire présente le plan des créations, modifications et suppressions de chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier de MAIZEY.

Vu l'article L.121-17 du code rural et de la pêche maritime,

Vu les propositions de la commission communale d'aménagement foncier agricole et forestier de MAIZEY en date du 24 novembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier tel que figurant sur le plan annexé à la présente délibération, en ce qu'il concerne la commune de DOMPCEVRIN

N° 460 – Service des Eaux – Admission en non-valeur

Sur proposition de Monsieur Le Trésorier par courrier explicatif du 8 Mars 2018,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes.

- Sur exercice 2014 pour un montant de 55,89 €
- Sur exercice 2015 pour un montant de 76,75 €
- Sur exercice 2016 pour un montant de 188,14 €

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 au compte 6541.

N° 461 – Agence Postale Communale : Indice de rémunération et durée du contrat

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Adjoint Administratif en charge de la gérance de l'Agence Postale Communale a fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Le Maire propose de recruter un adjoint administratif territorial et de fixer la rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Recruter un Adjoint Administratif Territorial, non titulaire, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 11 heures pour tenir l'Agence Postale Communale. L'Adjoint sera engagé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Avril 2018.

- Fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 347 – indice majoré 325.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 462 – Balisage de circuits de randonnée

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer la convention de passage et de balisage d'un itinéraire de randonnée pédestre avec la grolle sammielloise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de passage et de balisage d'un itinéraire de randonnée pédestre avec la grolle sammielloise.

N° 463 – SIE : Participation financière de la commune – travaux 2018

Monsieur Le Maire propose le remplacement de luminaires dans les Rue des Ecoles, des Vignes et du Gros Caillou.

- Montant total des travaux HT : 4 105,00 €
- Participation du Syndicat : 2 463,00 €
- Participation de la commune : 1 642,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'annuler la délibération du 18 Janvier 2018
- de solliciter le Syndicat Intercommunal Electrification pour l'exécution des travaux
- de la participation de la commune s'élève à 1 642,00 €
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatif à ce dossier.

N° 464 – Points informations

- Monsieur Le Maire donne lecture de deux courriers d'administrés
- Agence Postale Communale : le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle est porté à 1 144 € au lieu de 1 132 €

N° 465 – Questions diverses

- Eglise : * dysfonctionnement du tintement des cloches. L'entreprise est intervenue.
* ardoises toiture du chœur soulevées
- Ecole maternelle : bande de plomb soulevé par les récents coups de vent

Séance levée à 20 H 45